

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 DECEMBRE 2018

N° 2018/11
1^{ère} réunion de la législature

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le 3 décembre 2018, à 20 heures**, en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

L'ordre du jour de cette réunion se présente comme suit :

SEANCE PUBLIQUE

1. Ville d'ANDENNE

1. Elections communales du 14 octobre 2018 – Communication du procès-verbal de recensement des votes
2. Validation des élections communales du 14 octobre 2018 par le Gouverneur de la Province - Communication
3. Vérification des pouvoirs des élus titulaires
4. Prestation(s) de serment comme conseiller communal
5. Prise d'acte de(s) désistement(s)
6. Vérification des pouvoirs du(des) suppléant(s)
7. Prestation(s) de serment du(des) suppléant(s) comme conseiller communal
8. Fixation du tableau de préséance
9. Adoption du pacte de majorité
10. Vérification des pouvoirs des membres du Collège communal
11. Prestations de serment du bourgmestre et des échevins
12. Communication des groupes politiques
 - a) Déclaration(s) éventuelle(s) d'apparement – Prise d'acte
 - b) Chefs de groupe – Prise d'acte
13. Déclarations politiques

2. Régie autonome des Sports

1. Modification des statuts
2. Désignation des douze membres du Conseil d'administration
3. Désignation de deux membres du Collège des Commissaires

3. C.P.A.S. d'ANDENNE

1. Communication des candidatures déposées par les trois groupes politiques
2. Vérification des conditions d'éligibilité
3. Election des onze membres du Conseil de l'Action Sociale
4. Proclamation des résultats

4. Zone de Police des Arches

1. Répartition des sièges
2. Communication des candidatures déposées par les trois groupes politiques
3. Election des neuf membres andennais du Conseil de police
4. Proclamation des résultats

5. Intercommunales

Représentation de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales

- a) de l'A.I.E.G.
- b) du B.E.P., du B.E.P.-ENVIRONNEMENT et du B.E.P.-EXPANSION ECONOMIQUE
- c) d'IMAJE
- d) d'IMIO
- e) de l'INASEP
- f) d'ECETIA INTERCOMMUNALE
- g) de PUBLIFIN

1. Fixation de la règle proportionnelle à appliquer
2. Désignations

6. Fonctionnement

1. Désignation du personnel non statutaire – Délégation au Collège communal
2. Comités syndicaux de concertation et de négociation – Désignation des représentants de l'employeur
3. Police administrative
 - a) Confirmation d'ordonnances de police prises par le Bourgmestre
 - b) Adoption d'une ordonnance de police – Organisation du Marché de Noël 2018
4. Communication de décisions de l'autorité de tutelle

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Y. GEMINE

Le Bourgmestre,

C. EERDEKENS